

Séance du 23 septembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Fixe des nouveaux tarifs pour la location du gîte à partir du 1^{er} janvier 2015 :
Pour chaque location, 8kw/jour d'EDF seront offerts et une caution de 500 € sera demandée.
Les tarifs des locations à la semaine sont :
week-end :160 €, basse saison : 240 €, moyenne saison : 290 €, haute saison : 390 €, très haute saison : 410 €.
Le tarif au mois reste à 660 € avec EDF plein tarif.
L'option forfait ménage est fixée à 80 €.
La commission du gîte propose d'instaurer un tarif spécifique pour la période des vacances de Noël à 190 € la semaine.
- Autorise M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents pour
 - L'aménagement du gîte communal pour la 1^{ère} phase suite à l'étude fournie par L'ATEC (l'Agence TECHnique départementale 87).
 - Des travaux de voirie : La VC 13 « rue des Vignes » et la VC 27 « Rue du clos de L'Écure ». Le devis est estimé à 26 553.52 €.
 - Des travaux de renforcement et de mise en sécurité sur la route de « L'Usine », la VC 15. Le devis est estimé à 23 497.28 €.
- Regrette la décision de la commune de Saint-Paul de ne plus adhérer au comité de jumelage « Aigues Vives » et exprime son désaccord vis-à-vis de cette démarche.
- Approuve la délibération de la Communauté de Communes relative à une convention de prestation de services dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires au bénéfice des communes. Les enfants de l'école de Saint Denis ont pu bénéficier gratuitement de séances de vélos de la rentrée scolaire jusqu'aux vacances de Toussaint.
- Donne son accord pour un partenariat entre l'école de Saint-Denis et la bibliothèque de Saint- Léonard de Noblat dans le cadre du prix départemental de l'album jeunesse « Je lis, j'élis » proposé par les enseignantes de l'école.
- Fixe un montant de 18,50 € par enfant pour le Noël des écoles.
- Décide de verser des subventions

- De 116 € à la nouvelle association « A.S.LES LÉMOVICES » (montant calculé au prorata de l'existence de l'association).

- De 100 € à l'association « Noblat Aigues Vives » pour les préparatifs d'accueil des Italiens lors de la signature du serment de jumelage en aout 2014.

Informations :

Rythmes scolaires : Le contrat CDD (10h par mois) de Pascal Chaigneau a été reconduit pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Syndicat Monts et Barrages (pays d'art et d'histoires) et la Communauté de communes se proposent d'intervenir en complément des séances des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P).

Communauté de Communes de Noblat : « 10 ans », les 10 et 11 octobre. M. Eric Maumot se propose d'être le correspondant de la commune pour le rallye des 10 ans de la Communauté de Communes.

Le chemin de randonnée « Les Tupes » : Le Conseil Municipal souhaite conserver l'entretien du sentier de randonnée par les agents de la commune.

Monuments aux morts et tableau pour le cimetière : Mme Boury Marie-Jeanne se charge de demander des devis pour le nettoyage du monument aux morts et la mise en place d'un panneau à l'entrée du cimetière avec un plan détaillé du cimetière.

Repas des aînés : Mme Massaloux Magali s'occupe de faire des demandes de devis auprès de différents restaurateurs.

Projet de rénovation du gîte : Au vu de l'étude fournie par l'ATEC (l'Agence TECHnique départementale 87), le Conseil municipal propose d'étaler les travaux en 3 phases.

- Phase 1 : changement des volets du RDC, chauffage (10 radiateurs), électricité, isolation des combles, remplacement des huisseries extérieures pour une somme estimée à 8 800 €.

- Phase 2 : peinture, cuisine aménagée.

- Phase 3 : douches robinetterie, parquets, meubles de salon, literie, peintures et les autres volets.

Séance du 4 novembre

En début de séance, M. Laurent, Major de la brigade de gendarmerie de Saint - Léonard est venu nous présenter les différentes missions assurées par la brigade.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 234 € au profit de l'association « A.S.LES LÉMOVICES » en complément de la subvention de 116 € déjà attribuée à la séance du 23 septembre.

- Décide d'accorder une indemnité au Receveur Municipal de Saint-Léonard de Noblat pour ses prestations d'assistance et de conseil pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Informations :

Le Conseil donne son accord

- pour le devis des Ets Lajoumard d'un montant de 2040,54 € pour le nettoyage, la réfection des noms des soldats morts pour La France inscrits sur le monument.
- Pour le devis des Ets Malinvaud d'un montant de 396 € pour la mise en place du panneau d'informations et du plan du cimetière.

Séance du 9 décembre

Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas adhérer au service dispensé par la fourrière départementale de Couzeix comme les autres années.
- Décide de garder la propriété du local de la gare

et de le mettre à disposition de l'ensemble des associations de Saint-Denis des Murs.

Informations :

Gîte communal : A partir de 2015, une nouvelle option est proposée aux locataires du gîte ; il est désormais possible de louer les draps lors d'un séjour. Ceux-ci sont fournis par l'ESAT d'Eymoutiers.

Salle polyvalente : La commission « salle polyvalente » demande l'achat de tables, de chaises et de matériel de nettoyage pour la cuisine. Cette demande sera prise en compte et financée sur le budget 2015.

Voyage de l'école de Masléon : Le Conseil Municipal accepte le principe de versement d'une aide financière pour chaque élève du cycle 3 à Masléon domiciliés à Saint-Denis des Murs dans le cadre du voyage scolaire 2015. Le montant de l'aide sera fixé en accord avec la commune de Masléon.

Les travaux

Travaux du Pont du Rateau : Les travaux d'étanchéité, les tranchées drainantes, l'enfouissement des canalisations d'eau et des télécoms, les enrobés ont été terminés à la mi-décembre. La circulation est autorisée pendant les vacances de Noël. Les travaux sur les côtés et dessous le pont reprendront début janvier pour se terminer vers la mi-février.



Atelier municipal : Situé au lieu-dit « La Beuradour », les travaux sont achevés, il est opérationnel depuis septembre 2014.

L'ensemble du matériel est maintenant à l'abri dans un bâtiment fonctionnel.

